



Conseil de
l'Union européenne

178610/EU XXVII.GP
Eingelangt am 25/03/24

Bruxelles, le 25 mars 2024
(OR. en)

7858/24

CFSP/PESC 397
CSDP/PSDC 170
EUMC 118
EUTM SOMALIA 6
EUCAP SOMALIA 7
PSC DEC 12
POLMIL 84

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du chef de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) (EUCAP Somalia/1/2024)

7858/24

EB/sj

RELEX.1

FR

DÉCISION (PESC) 2024/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**portant nomination du chef de la mission de l'Union européenne
visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia)
(EUCAP Somalia/1/2024)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2012/389/PESC du Conseil du 16 juillet 2012 relative à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia)¹, et notamment son article 9, paragraphe 1,

¹ JO L 187 du 17.7.2012, p. 40.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision 2012/389/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia), y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 12 décembre 2022, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2022/2445² prorogeant le mandat de l'EUCAP Somalia du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.
- (3) Le 13 décembre 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/2538³ portant nomination de M. Kauko AALTOMAA en tant que chef de la mission EUCAP Somalia pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- (4) Le 21 novembre 2023, le COPS a adopté la décision (PESC) 2023/2655⁴ prorogeant le mandat de M. Kauko AALTOMAA en tant que chef de la mission EUCAP Somalia pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 30 avril 2024.

² Décision (PESC) 2022/2445 du Conseil du 12 décembre 2022 modifiant la décision 2012/389/PESC relative à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) (JO L 319 du 13.12.2022, p. 91).

³ Décision (PESC) 2022/2538 du Comité Politique et de Sécurité du 13 décembre 2022 portant nomination du chef de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) (EUCAP Somalia/1/2022) (JO L 328 du 22.12.2022, p. 98).

⁴ Décision (PESC) 2023/2655 du Comité politique et de sécurité du 21 novembre 2023 prorogeant le mandat du chef de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) (EUCAP Somalia/1/2023) (JO L, 2023/2655, 24.11.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2655/oj>).

(5) Le 19 mars 2024, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Kęstutis LANČINSKAS en tant que chef de la mission EUCLIP Somalia pour la période allant du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Kęstutis LANČINSKAS est nommé chef de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) pour la période allant du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1^{er} mai 2024.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Comité politique et de sécurité
Le président / La présidente*
